

COMMUNED'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES LE
MERCREDI 4 MARS 2026 À 20H À LA SALLE DU CONSEIL
MUNICIPAL D'ARLANC

Date de la Convocation : 24 Février 2026.

Conseillers en exercice : 19.

Conseillers présents : Mrs Jean SAVINEL, Maire, Gérald CHAUTARD, Jean CHRISTOPHE, Léon CLADIÈRE, Didier COMPTE, Christophe DELAYRE, Jacques FORCE, Jean-Pierre GALAND, Aurélien VERNET, Mmes Sylvie BARD, Sylvie DEMATHIEU, Bernadette FAVIER, Valérie PRUNIER, Priscilla PUMAIN, Véronique SOULIER.

Conseillers absents excusés : Chloé BARTHOMEUF, Raphaële BLANCHETON, Caroline DE LAENDER, Mr Patrick BICAN.

Secrétaire de séance : Mr Jean CHRISTOPHE.

Président de séance : Jean SAVINEL.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité (abstention des absents) le compte rendu de la séance du mardi 27 janvier 2026, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

DCM N°2026-02-01 ► COMPTE ADMINISTRATIF 2025

7.1-Décisions budgétaires

COMMUNE – BUDGET GENERAL

*** Section de fonctionnement**

Dépenses	1 929 062,92 €
Recettes	2 571 065,24 €
Excédent de fonctionnement	642 002,32 €

*** Section d'investissement sans les restes à réaliser**

Dépenses	1 290 899,27 €
Recettes	671 350,54 €
Déficit de fonctionnement :	- 619 548,73 €

DU SERVICE DE L'EAU

1 - Compte administratif du service de l'eau

*** Section d'exploitation**

Dépenses	169 060,92 €
Recettes	239 548,09 €
Excédent de fonctionnement	70 487,17 €

*** Section d'investissement**

Dépenses	77 762,12 €
Recettes	74 804,89 €
Déficit d'investissement	- 2 957,23 €

COMMUNED'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026
DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

2 - Compte administratif du service d'assainissement

* Section d'exploitation

Dépenses	107 485,91 €
Recettes	205 371,83 €
Excédent de clôture	97 889,92 €

* Section d'investissement

Dépenses	272 248,30 €
Recettes	273 765,69 €
Excédent d'investissement	1 517,39 €

BASE DE LOISIRS

3 - Base de Loisirs

* Fonctionnement

Dépenses	259 728,76 €
Recettes	250 317,06 €
Excédent de fonctionnement	-9 421,70 €

* Investissement : néant

Sous la présidence de Mr CHRISTOPHE Jean, les comptes administratifs 2024 ont été adoptés à l'unanimité.

DCM N°2026-02-02 ► APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2025 (BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES)

7.1-Décisions budgétaires

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2025 ;

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la parfaite exactitude des chiffres ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, budget général et budgets annexes ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

COMMUNED'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

✚ **déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2025 par le Comptable public, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;

✚ **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

DCM N°2026-02-03 ► BUDGET GÉNÉRAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 *7.1-Décisions budgétaires*

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2025 :

- ◆ Déficit d'investissement : - **618 473,37 €**
- ◆ Excédent de fonctionnement : + **644 214,37 €**

Considérant qu'il convient d'affecter les résultats de fonctionnement en fonction du besoin de financement des sections de fonctionnement et d'investissement, Monsieur le Maire propose les affectations suivantes :

- ◆ Section d'investissement (dépenses) = **article 001 : - 618 473,37 € ;**
- ◆ Section de fonctionnement (recettes) = **article 002 : + 344 214,37 € ;**
- ◆ Section d'investissement (recettes) = **article 1068 : + 300 000 €.**

Considérant que ces affectations seront reprises au budget primitif 2026 du budget général de la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

✚ **décide** d'affecter les résultats de fonctionnement et d'investissement 2025 comme énoncé ci-dessus ;

✚ **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

DCM N°2026-02-04 ► BUDGET ANNEXE EAU – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 *7.1-Décisions budgétaires*

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2025 :

- ◆ Déficit d'investissement : - **2 957,23 € ;**
- ◆ Excédent d'exploitation : + **70 487,17 €.**

COMMUNE D'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026

Considérant qu'il convient d'affecter les résultats d'exploitation en fonction du besoin de financement des sections de d'exploitation et d'investissement, Monsieur le Maire propose les affectations suivantes :

- ◆ Section d'investissement (dépenses) = **article 001** : - 2 957,23 € ;
- ◆ Section de d'exploitation (recettes) = **article 002** : + 70 487,17 €.

Considérant que ces affectations seront reprises au budget primitif 2026 du budget annexe Eau de la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **décide** d'affecter les résultats d'exploitation et d'investissement 2025 comme énoncé ci-dessus ;

☞ **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

DCM N°2026-02-05 ➤ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

7.1-Décisions budgétaires

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2025 :

- ◆ Excédent d'investissement : + 1 517,39 € ;
- ◆ Excédent d'exploitation : + 97 885,92 €.

Considérant qu'il convient d'affecter les résultats de fonctionnement en fonction du besoin de financement des sections d'exploitation et d'investissement, Monsieur le Maire propose les affectations suivantes :

- ◆ Section d'investissement (recettes) = **article 001** : + 1 517,39 € ;
- ◆ Section d'exploitation (recettes) = **article 002** : + 97 885,92 €.

Considérant que ces affectations seront reprises au budget primitif 2026 du budget annexe Assainissement de la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **décide** d'affecter les résultats d'exploitation et d'investissement 2025 comme énoncé ci-dessus ;

☞ **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

COMMUNED'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026

DCM N°2026-02-06 ► BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

7.1-Décisions budgétaires

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de l'exercice 2025 :

◆ Déficit de fonctionnement : - 9 411,70 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

◆ Section de fonctionnement (dépenses) = **article 002** : - 9 411,70 €.

Considérant que cette affectation sera reprise au budget primitif 2026 du budget annexe Base de Loisirs de la commune ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

✚ **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme énoncé ci-dessus ;

✚ **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

DCM N°2026-02-07 ► OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET GÉNÉRAL

7.1-Décisions budgétaires

Vu les dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 et notamment celles relatives à l'ouverture de crédits en section d'investissement, où jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

Vu les travaux complémentaires réalisés par l'entreprise DUMEIL TP (63600 AMBERT) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

✚ **autorise** Monsieur le Maire à ouvrir les crédits d'un montant de **3 000 € HT sur le programme voirie** (dépenses de la section d'investissement) et à mandater la somme entrant dans le champ de cette imputation ;

✚ **précise** que cette sommes engagée sera inscrite au budget primitif 2026 lors de son adoption ;

✚ **charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

COMMUNED'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026

DCM N°2026-02-08 ► SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026 7.5-Subventions

Vu les demandes de subventions des associations de la commune d'Arlanc ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

☞ **décide** d'allouer les subventions énoncées dans l'annexe jointe, aux associations qui y sont listées, sous réserve de réception de leur bilan annuel ;

ORGANISMES	Versé en en 2025	Demande 2026	Bilan	Décision 2026
PAAT	5 534 €	Oui	Oui	1 270 €
Team Livradois	500 €	Oui	Oui	500 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 100 €	Oui	Oui	1 100 €
ADMR	700 €	Oui	Oui	700 €
Roller Derby Livradois Forez	300 €	Oui	Oui	300 €
Union Sportive Arlancoise	300 €	Non	Non	- €
Association des donneurs de sang	300 €	Oui	Oui	300 €
Asso Créat'Art	300 €	Oui	Oui	300 €
Les Amis de la peinture	0 €	Oui	Oui	150 €
Amicale laïque	600 €	Oui	Oui	600 €
Association Cycliste du Livradois	500 €	Oui	Oui	500 €
Cannelle	150 €	Oui	Oui	150 €
Club de la Bonne Humeur	300 €	Oui	Oui	300 €
FNACA	300 €	Oui	Oui	300 €
Association Généalogie	300 €	Oui	Oui	300 €
Arlancoise de tir	300 €	Oui	Oui	300 €
Badminton	300 €	Oui	Oui	300 €
Gym volontaire	300 €	Oui	Oui	300 €
Centre d'expérimentation de recherche et création artistique	300 €	Oui	Oui	300 €
AFM Téléthon	150 €	Non	Non	- €
Line Dance du Forez	300 €	Oui	Oui	300 €
Arlanc Gymnastes	300 €	Oui	Oui	300 €
Foot (Marsac, Ambert, Vertolaye) ALS	1 000 €	Non	Non	- €
JSP Marat	100 €	Non	Non	- €
Collège voyage	1 800 €	Non	Non	- €
Automobile Club du Livradois Forez	300 €	Non	Non	- €
Handball Ambert (interventions école)	245 €	Non	Non	- €
École Henri POURRAT Ambert	50 €	Non	Non	- €
Comité des Fêtes	- €	Oui	Sans Objet	5 000 €
Les Vitrines qui parlent	- €	Oui	Sans Objet	500 €
Total	16 629 €			14 070 €

☞ **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

COMMUNED'ARLANC

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026

DCM N°2026-02-09 ► MUSÉE DE LA DENTELLE : CRÉATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

4.2-Personnels contractuels

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) il habilite l'autorité à recruter ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant que pour le bon fonctionnement des services, notamment celui du Musée de la Dentelle, il y aurait lieu de créer un emploi à temps non complet pour accroissement saisonnier d'activité (24/35^{ème}) **du 1^{er} avril au 30 septembre 2026**, soit 6 mois, cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial échelon 1, indice brut 367, indice majoré 366 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

✚ **décide** de créer un poste non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'agent d'accueil et d'entretien au Musée de la Dentelle du 1^{er} avril au 30 septembre 2026 à temps non complet (24/35^{ème} annualisés) sur 6 mois, cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial, échelon 1, indice brut 367, indice majoré 366 ;

✚ **charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.

DCM N°2026-02-10 ► PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE D'AMBERT 2025/2026

8.1-Enseignement

Vu le courrier de la ville d'Ambert en date du 26/01/2026 à propos de la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques ;

Considérant que la commune d'Arlanc est concernée par deux élèves pour lesquels notre école n'est pas en mesure d'offrir les conditions adaptées à leur accueil ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

✚ **accepte** la participation de la commune auprès de la ville d'Ambert d'un montant de **932,88 €** (2 élèves concernés) pour l'année scolaire 2025/2026 ;

✚ **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026

La séance est levée à 21h05.

DCM N°2026-02-01	COMPTE ADMINISTRATIF 2025
DCM N°2026-02-02	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2025 (BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES)
DCM N°2026-02-03	BUDGET GÉNÉRAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025
DCM N°2026-02-04	BUDGET ANNEXE EAU – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025
DCM N°2026-02-05	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025
DCM N°2026-02-06	BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025
DCM N°2026-02-07	OUVERTURE DE CRÉDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET GÉNÉRAL
DCM N°2026-02-08	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026
DCM N°2026-02-09	MUSÉE DE LA DENTELLE : CRÉATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ
DCM N°2026-02-10	PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE D'AMBERT 2025/2026

Signature du Maire :
Jean SAVINEL,

Signature du Secrétaire :
Jean CHRISTOPHE,